



**Jérémie  
Kœmpgen  
architecture**

- DOSSIER ADMINISTRATIF DE  
L'AGENCE D'ARCHITECTURE -



## **sommaire**

### **NOTE MÉTHODOLOGIQUE POUR LES PROJETS PRIVÉS**

- Missions partielles
- Mission complète

### **DÉCLARATION DE MOYENS DE L'AGENCE**

- L'agence
- Moyens techniques et informatiques

### **ATTESTATIONS, JUSTIFICATIFS ET FORMULAIRES ADMINISTRATIFS**

- Diplôme d'architecte E N S A I S
- Justificatifs de formations
- Kbis de l'entreprise
- Attestation d'affiliation à l'ordre des Architectes (IDF)
- Attestation d'assurance (MAF)



**JÉRÉMIE  
KOEMPGEN  
ARCHITECTURE**

## **NOTE MÉTHODOLOGIQUE POUR LES PROJETS PRIVÉS**



# NOTE MÉTHODOLOGIQUE POUR LES PROJETS PRIVÉS

DIFFÉRENTES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'AGENCE JKA  
EN FONCTION DES MISSIONS COMMANDÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

## MISSIONS PARTIELLES

L'agence JKA propose des prestations au forfait dans l'unique but de répondre à tout type de demande.

En effet, il est fréquent d'être sollicité pour une simple étude, un dossier de permis de construire, pour une ou des vues 3D ou tout simplement pour une esquisse.

Voici ci-dessous les honoraires de l'agence pour chacune de ces prestations bien spécifiques :

### VISITE DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE DÉSORDRES :

forfait de 100 € TTC (frais de déplacements)

### MISSION ALLANT DE L'ESQUISSE AU PERMIS DE CONSTRUIRE :

6% du montant des travaux ou au forfait (à définir)

### DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX :

forfait de 950 € TTC (comprenant la vérification du projet et des conseils)

### VUE 3D PHOTO-RÉALISTE :

forfait de 300 € TTC

### SIMPLE ESQUISSE COMPORTANT TROIS ESSAIS DIFFÉRENTS ET UNE VUE 3D (MAQUETTE BLANCHE) :

forfait de 950 € TTC

## MISSION COMPLETE

Voici la démarche architecturale de l'agence JKA, pour une mission allant de l'esquisse à la livraison du chantier :

### PREMIER RDV :

A l'écoute du client, nous établissons un programme architectural (définition de la surface du projet, des contraintes et des envies du client, en termes d'aménagement intérieur, de matériaux, de couleurs, d'ambiances, de lumière, etc.)

La visite des lieux permet d'émettre un diagnostic des désordres éventuels, et de dresser les plans de l'état existant de façon sommaire, pour permettre une étude du projet.

### CONTRAT :

Le contrat de maîtrise d'oeuvre, synthétisant toutes ces contraintes, est signé entre les deux parties et permet à l'étude de démarrer.

### PHASE ESQUISSE :

Le travail commence par la production d'une esquisse, afin que le client puisse visualiser les grandes lignes de son projet architectural. Cette esquisse peut être recadrée à la demande du client pour en corriger certains aspects.

### AVANT-PROJET :

L'avant-projet permet de préciser le projet en plan, en volume, de définir des solutions de détail, et d'établir une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

### DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Nous réalisons des plans techniques d'exécution et lançons l'appel d'offres dans le but d'obtenir les devis de chaque corps d'état.

### PHASE DE CHANTIER :

L'agence gère le suivi des travaux, la coordination des entreprises et des réunions de chantier, le respect des coûts et des délais.

### RÉCEPTION DU CHANTIER :

Une réception des travaux est formalisée par un procès verbal, sur lequel d'éventuelles réserves sont notifiées aux entreprises concernées. La levée des réserves donne le point de départ de la garantie décennale des entreprises et de l'architecte.

Honoraires moyennes d'une mission complète (pouvant varier en fonction du volume et de la complexité du projet) : 12% du montant des travaux.



**JÉRÉMIE  
KOEMPGEN  
ARCHITECTURE**

## **DÉCLARATION DE MOYENS DE L'AGENCE**







# MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES

LOCAUX / MOYENS TECHNIQUES / CHIFFRE D'AFFAIRE / METHODOLOGIE



## LOCAUX :

L'agence est installée dans un local de 75 m<sup>2</sup>, situé en pied d'immeuble au 43, rue de la Mare, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris (accès par le métro Ménilmontant, Pyrénées ou Couronnes).

Le local se compose d'un grand plateau, partagé entre architectes et graphiste / web designer, d'une table de réunion pour huit personnes et d'une matériauthèque. Les d'impression sont mutualisés pour offrir à chacun des outils plus performants.

## MOYENS TECHNIQUES :

### MATÉRIEL INFORMATIQUE

- 2 postes PC fixes avec écrans 22" en réseau
- 1 ordinateur portable 2Go
- 2 disques durs externes de sauvegarde
- 1 connexion ADSL fibre optique y compris télécopie
- 1 serveur ftp

### LOGICIELS

- Interface: Windows XP / Windows 7
- Dessin: Autocad 2010
- Image: Suite Adobe CS5 (Photoshop/InDesign/Illustrator)
- Maquette 3d: 3Ds MAX - Rhino - SketchUp pro
- Texte: Windows pack office 2010

### PHOTO

- Appareil photo numérique Panasonic Lumix
- Appareil photo reflexe numérique Nikon D7000

### IMPRESSION / COPIE

- Traceur HP Designjet 110Plus - format A1+ couleur
- Imprimante HP Deskjet 1125C - format A3 couleur
- Imprimante HP Officejet H470 - format A4 couleur
- Photocopieur Laser Canon iR2200 - format A3
- Scanner Hercules ScanHome 48 USB

## CHIFFRE D'AFFAIRE 2009 / 2010 / 2011

- Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009  
CA = 51 468 Euros
- Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010:  
CA = 48 236 Euros
- Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011  
CA = 71 938 Euros

## GESTION TECHNIQUE DES FICHIERS DE DESSIN

Afin de concentrer le temps de travail sur la conception du projet à proprement dit, l'agence utilise parallèlement une charte de dessin simple, permettant l'échange de fichier lisibles par tous, et les performances des outils récents de gestion CAD.

## MÉTHODOLOGIE DE PRODUCTION DE PROJET:

L'agence base sa réflexion sur la cohérence architecturale à toutes les échelles : de l'intervention ponctuelle au grand projet urbain, toute proposition est au service d'une qualité et d'un confort des usages, ainsi qu'à son intégration urbaine.

L'engagement environnemental de l'agence se traduit par une valorisation des filières courtes pour les matériaux de construction, et une recherche sur la thermique des bâtiments, permettant des économies d'énergie lors de leur utilisation.

La qualité de dialogue et d'écoute, établies avec les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques, se concrétise aujourd'hui par la livraison de premiers chantiers (Chennevières, Morzine...)

Tout en s'adaptant aux particularités de chaque projet, les études de l'agence suivent donc une trame rigoureuse de phases de production, de réunion et de validation.



**JÉRÉMIE  
KOEMPGEN  
ARCHITECTURE**

**ATTESTATIONS, JUSTIFICATIFS  
ET FORMULAIRES ADMINISTRATIFS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

# R É P U B L I Q U E D I P L Ô M E D ' A R C H I T E C T E

DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES  
F R A N C A I S E  
DE STRASBOURG S E

R É P U B L I Q U E  
F R A N C A I S E  
Vu le décret n° 93 320 du 08 mars 1993, portant statuts de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de STRASBOURG,  
Vu l'arrêté du 14 février 1980 fixant les conditions de délivrance du diplôme,  
Vu l'arrêté du Ministre de la culture et de la communication en date du 25 septembre 2000, accordant à l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries  
de STRASBOURG l'autorisation de délivrer le diplôme d'Architecte aux élèves de la promotion 2001  
Vu le procès verbal du jury attestant que **Monsieur KOEMPGEN Jérémie né(e) le 20 Juillet 1976 à ABBEVILLE (80)** a satisfait à l'ensemble des obligations  
prévues pour la délivrance du diplôme d'Architecte.

**Le titre d'Architecte diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg  
est délivré, au titre de l'année universitaire 2000/2001 à**

**Monsieur KOEMPGEN Jérémie**

Le Titulaire,



La Directrice de l'E.N.S.A.I.S.,



Marie-Christine CRETON

Fait à Strasbourg, le 12 NOV. 2001

Pour le Ministre de l'Education Nationale,  
et par délégation,  
Le Recteur de l'Académie de Strasbourg,  
Chancelier des Universités,





**ATTESTATION DE PRESENCE**

Je soussigné Patrice BAILLY, Président du GEPA – Groupe pour l'Education Permanente des Architectes – dont le siège social est situé 29 bd Raspail 75007 PARIS

Certifie que :

Prénom – Nom : **Monsieur Jérémie KOEMPGEN**

Adresse :

9. rue de la petite pierre  
75011 PARIS

A suivi la formation :

**Développement Durable**

Connaissances techniques et méthodes de conception intégratives

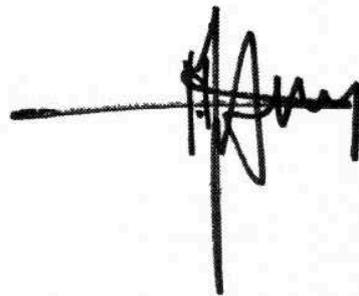
Lieu de la formation : Paris – Cité de l'architecture et du patrimoine.

Dates de la formation : les 6-7/05 ; 3-4-5/06 ; 2-3/07 ; 14-15-16/09 ;  
1-2/10/2009

Durée de la formation suivie : 12 jour(s) soit 96 heures

Fait à Paris, le 15 octobre 2009

Patrice BAILLY  
Président



**DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT SUR LOIRE**  
**41 150 CHAUMONT-SUR-LOIRE**  
SIRET : 507 871 853 000 10 - APE : 9103Z

*Centre de formation*

TÉL : +33 (0) 2 54 20 99 22  
FAX : +33 (0) 2 54 20 99 24

## attestation de stage

**Monsieur Jérémie KOEMPGEN**

a suivi la formation :

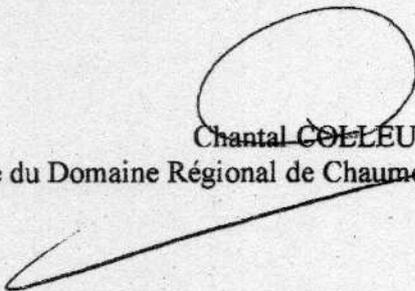
**Toitures végétalisées**

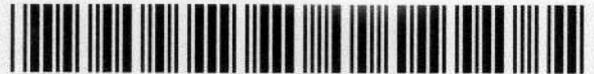
**les 30 septembre et 1er octobre 2009**

pour une durée totale de : **14 heures**

**à Chaumont-sur-Loire**

Fait à Chaumont-sur-Loire, le 01 octobre 2009  
pour servir et valoir ce que de droit.

  
Chantal COLLEU-DUMOND,  
Directrice du Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire



**EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**au 3 février 2012**

**IDENTIFICATION**

*Dénomination Sociale :* **JEREMIE KOEMPGEN ARCHITECTE**  
*Numéro d'identification :* 498 313 022 R.C.S. Paris  
*Numéro de gestion :* 2007 B 12030  
*Date d'immatriculation :* 6 juin 2007

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE**

*Forme juridique :* Société à responsabilité limitée à associé unique  
*Au capital de :* 7 100,00 €  
*Adresse du siège :* 13 rue Ganneron 75018 Paris  
*Activités principales de la société :* Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en France et à l'étranger et en particulier la fonction de maître d'œuvre et toute mission se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace  
*Durée de la société :* Jusqu'au 5 juin 2106  
*Date d'arrêté des comptes :* le 31/12  
*Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :* Au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 6 juin 2007 sous le numéro 49857  
*Publication :* Journal Affiches Parisiennes du 05-06-2007

**ADMINISTRATION**

*Gérant* **KOEMPGEN Jérémie**  
Né le 20 juillet 1976 à ABBEVILLE 80100 (FRANCE)  
de nationalité Française  
demeurant 13 rue Ganneron 75018 Paris

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET L'ETABLISSEMENT**

*Origine du fonds ou de l'activité :* Création d'un fonds de commerce  
*Activité :* Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en France et a l'étranger et en particulier la fonction de maître d'oeuvre et toute mission se rapportant à l'acte de bâtir et a l'Amenagment de l'espace  
*Adresse de l'établissement principal :* 13 rue Ganneron 75018 Paris  
*Début d'exploitation le :* 4 juin 2007  
*Mode d'exploitation :* Exploitation directe

**FIN DE L'EXTRAIT**

Délivré à Paris, le 6 février 2012

Le Greffier,

# en Île-de-France le 2 janvier 2012 l'Ordre des architectes

**JEREMIE KOEMPGEN ARCHITECTE**  
EURL D'ARCHITECTURE  
13 RUE GANNERON  
75018 PARIS

## Attestation d'inscription

Je soussignée, Isabelle Latappy, Secrétaire générale du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, atteste que la société d'architecture

**JEREMIE KOEMPGEN ARCHITECTE**

ayant pour gérant(e/s) JEREMIE KOEMPGEN

et dont l'établissement principal est situé

13 RUE GANNERON  
75018 PARIS

est inscrite ou réinscrite au Tableau régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France sous le n° national S11701 depuis le 15/05/2007.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.



La Secrétaire générale,  
Isabelle Latappy

### IMPORTANT :

- Cette attestation est établie en fonction des informations transmises par la société à la date de son édition. La validité de ces informations peut être vérifiée sur l'annuaire internet consultable depuis le site du Conseil régional : [www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org).
- Une attestation d'assurance est jointe, dans tous les cas, au contrat passé entre le maître de l'ouvrage et l'architecte ou, le cas échéant, son employeur (art. 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

**ATTESTATION D'ASSURANCE ARCHITECTE**

**2012**

**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SOUSSignée ATTESTE AVOIR DÉLIVRÉ À :**

N° d'identification MAF : **256776/E/10**

N° d'inscription national à l'Ordre : **S11701**

Une police N° : **145294/B**

couvrant la responsabilité qui peut être engagée à raison des actes  
qu'il/elle accomplit à titre professionnel ou des actes de ses  
préposés du 01/01/2012 au 31/12/2012

N° d'édition d'attestation : **201206709**

**SARL JEREMIE KOEMPGEN ARCHITECTE**  
**Société d'Architecture**

**13, RUE GANNERON**

**75018 PARIS**

La garantie du contrat ne s'applique qu'aux opérations dont  
le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède  
pas 20 000 000,00 € hors taxes et qui sont réalisées en  
France métropolitaine et dans les départements d'outre mer.

Fait à Paris le : **1er janvier 2012**

**La Mutuelle des Architectes Français assurances**



*Cette police actuellement en vigueur satisfait aux obligations édictées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.*

*Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses types énoncées à l'annexe 1 de l'article A. 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.*